

# SPPTU

## **Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université**

---

Assemblée syndicale spéciale du 10 décembre 2001

### **Proposition concernant les axes de redressement à court terme de la situation financière de la Télé-université**

Attendu

- L'incertitude entourant l'interprétation des données actuelles sur la nature des déficits appréhendés pour les années 2001-2002 et 2002-2003,
- La proposition faite par la directrice générale lors de la rencontre du personnel du 3 décembre 2001,
- Le rôle central que joue la Direction de l'enseignement et de la recherche dans l'analyse et la résolution des difficultés identifiées et appréhendées,
- L'engagement de l'Assemblée professorale à soutenir la direction de l'enseignement et de la recherche dans sa démarche d'apporter des changements sur les plans structurel et organisationnel aux pratiques de planification, de conception et de diffusion des programmes et des cours,
- L'absence temporaire de la Directrice de l'enseignement et de la recherche,
- Le souhait de l'Assemblée professorale d'être impliquée au premier chef dans les affaires administratives et les orientations stratégiques de l'établissement qui auraient des conséquences à long terme sur la Télé-université,
- La nécessité de regrouper toutes les ressources de la Télé-université dans la recherche d'une solution à moyen et à long terme,
- La Convention collective de travail 2001-2004 entre la Télé-université et le Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université,
- Le risque de dysfonctionnement que comporterait une restructuration de l'enseignement et de la recherche effectuée dans la seule perspective d'un redressement à court terme de la situation actuelle,

Les professeurs adoptent la position suivante :

1. La direction de l'établissement doit faire preuve d'une plus grande transparence par rapport à l'ensemble des informations financières et fournir aux syndicats des données qui puissent être analysées,
2. Les axes de redressement proposés par la direction de l'établissement, compte tenu de l'information disponible, ne constituent pas une réponse adaptée à la situation actuelle,
3. Aucune restructuration de la Direction de l'enseignement et de la recherche ne doit être entreprise sauf dans le cadre d'une réorganisation de tout l'établissement reposant sur une analyse fonctionnelle de l'ensemble des secteurs

4. Toute intervention de promotion des programmes et des cours de la Télé-université doit être réalisée sous l'autorité des Unités d'enseignement et de recherche responsables de la planification, l'organisation et la coordination de l'enseignement,
5. Toute intervention devant toucher les services aux étudiants doit être planifiée sous l'autorité des Unités d'enseignement et de recherche responsables du développement et de la diffusion des programmes et des cours.

Proposée par Gilles Lavigne  
Appuyée par Raymond Brulotte  
Adoptée à l'unanimité

# **SPPTU**

*Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université*

---

## **Assemblée syndicale spéciale du 10 décembre 2001**

### **Proposition concernant la concertation intersyndicale**

Attendu

- La proposition faite par la directrice générale lors de la rencontre du personnel du 3 décembre 2001,
- L'incertitude entourant l'interprétation des données actuelles sur la nature des déficits appréhendés pour les années 2001-2002 et 2002-2003,
- La volonté des professeurs de participer activement à toute action qui aurait des conséquences à long terme sur la Télé-université,
- La nécessité de regrouper toutes les ressources de la Télé-université dans la recherche de solutions, à moyen et à long terme, aux dysfonctionnements conjoncturels ou structurels identifiés,

Les professeurs adoptent la position suivante :

L'exécutif du SPPTU doit étudier avec le syndicat SCFP 2051 et celui des personnes tutrices la possibilité de constituer un comité de travail intersyndical chargé de proposer des solutions concertées.

Proposée par Gilles Lavigne

Appuyée par Hubert Wallot

Adoptée à l'unanimité

# **SPPTU**

*Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université*

---

## **Assemblée syndicale spéciale du 10 décembre 2001**

### **Proposition concernant l'intégration des personnes tutrices**

Attendu

- L'importance et l'impact fondamental du tutorat dans le modèle de formation à distance de la Télé-université,
- La volonté des personnes tutrices de participer activement à la vie académique de la Télé-université,
- La volonté actuelle de la Télé-université de mieux intégrer les personnes tutrices à la structure de l'organisation,
- La négociation actuellement en cours avec le syndicat des personnes tutrices,
- Le rôle important joué par les personnes tutrices dans la persistance et la réinscription des étudiants,
- La crise financière actuelle de la Télé-université,

Les professeurs adoptent la position suivante:

1. La direction de la Télé-université doit sans délais prendre des mesures pour établir des relations harmonieuses avec le syndicat des personnes tutrices,
2. La Direction de l'enseignement et de la recherche doit constituer rapidement un groupe de travail composé de personnes tutrices et de représentants des Unités d'enseignement et de la recherche pour identifier des mécanismes d'intégration des personnes tutrices à la vie académique de la Télé-université.
3. Tout réexamen de l'encadrement des étudiants doit être réalisé en concertation étroite avec les personnes tutrices,

Proposée par Gilles Lavigne  
Appuyée par Jean-Yves Lescop  
Adoptée à l'unanimité